



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune du Monteil, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Franck BROQUIN (Saignes), Françoise GILLES (Sauvat), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Joëlle NOËL (Trémouille) à Eric MOULIER (Saignes), Patrick BORNET (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Catherine BARRIER (Saignes) à Franck BROQUIN (Saignes)

Secrétaire de séance : Jean-Michel HOJAK

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 13 Juillet 2021

20210722017DE

AMENAGEMENT DE LA BASE DE LASTIOULLES : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Il s'agit pour le Conseil de modifier le plan de financement de l'aménagement de la base de Lastiouilles comme adopté lors de la séance du 19 septembre 2019, délibération n°20190919013DE. Il s'agit de mettre celui-ci en cohérence dans le cadre de l'avenant n°2 au Contrat Cantal Développement.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier le plan de financement de l'aménagement de la base de Lastiouilles.

DEPENSES H.T		RECETTES	
Travaux (APS)	66 100 €	Europe	- €
Honoraire de Moe (DCE, ...)	5 432 €	Etat Solde DETR 15	10 752 €
		Département	21 460 €
		Autofinancement	32 212 €
TOTAL H.T	71 532 €	TOTAL H.T	71 532 €

Fait à CHAMPS SUR TARENTEINE - MARCHAL, le 22 juillet 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 27/07/2021

Affichée ou notifiée au Conseil le 27/07/2021

Document certifié exécutoire

Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération est exécutoire

015 241501055 20210722017DE

compte de sa publication au Journal Officiel de la République Française

compte de sa publication au Journal Officiel de la République Française

compte de sa publication au Journal Officiel de la République Française

compte de sa publication au Journal Officiel de la République Française

compte de sa publication au Journal Officiel de la République Française